Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260915-2026D055-DE

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS*
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC*

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D055

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 10/09/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, Jérémy LAINE, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Isabelle CHAILLOU, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Patrick JAOUEN, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY
Absents/Excusés : André NEDELEC pouvoir à Pierre LE GOFF, Catherine BARON pouvoir à Alain TIRILLY, Sébastien BOUGET pouvoir à Patrick JAOUEN, Maxime LESTRUHAUT pouvoir à Jérémy LAINE, Géraldine MERRET pouvoir à Fleur GUERIN
Secrétaire de séance : Isabelle CHAILLOU
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10 Votants : 15 Procurations : 5

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;
**VU** le projet de procès-verbal ;

M. Pierre LE GOFF expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 07 juillet 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Fleur GUERIN.

Ont été approuvées les 4 délibérations suivantes :

- Délibération n° 2026D051 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026
- Délibération n° 2026D052 : Demandes de subvention pour la dépose et le conditionnement des retables de l'Église Saint-Pierre
- Délibération n° 2026D053 : Fixation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications
- Délibération n° 2026D054 : Financement des cours d'initiation au Breton à l'école primaire pour l'année 2026-2027

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2026.

**Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.**
**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.**

Le Maire,
Pierre LE GOFF